L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 4 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

I

Le commandant Rivière.

Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale et ministre de l'intérieur par *intérim*, était fort occupé, durant l'été de 1809, pendant que l'empereur, tout à son œuvre sur le Danube, livrait à l'Autriche ces terribles combats qui devaient s'appeler dans l'histoire Essling et Wagram.

Il y avait eu alors, à Paris même, de longs jours d'angoisses, au lendemain de la bataille du 22 mai qui, pour un peu, se fût changée pour l'armée française en une terrible défaite. Journée sanglante et douteuse que les bulletins de Napoléon célébraient sous le nom d'Essling, tandis que les Autrichiens s'en attribuaient le résultat en la décorant du nom d'Aspern. En réalité, Napoléon se trouvait, au lendemain de cette lutte, réduit à attendre des secours, à mander d'Italie l'armée du prince Eugène et de l'Illyrie le corps de Marmont. Un moment, à l'heure décisive du combat, l'empereur avait perdu son sang-froid et, sans Masséna, l'armée eût été perdue.

On savait tout cela à Paris, on l'apprenait comme on apprend tout d'abord les nouvelles inquiétantes, par des rumeurs vagues, des bruits exagérés colportés tout bas et grossis en passant de bouche en bouche. Le ministre de la police s'efforçait de cacher la vérité à la population vraiment inquiète. Il publiait, il ordonnait d'afficher à profusion les bulletins de victoire qu'envoyait Napoléon, et les optimistes faisaient observer que l'empereur n'avait point l'habitude de se proclamer victorieux quand il ne l'était pas.

—C'est, disaient-ils, une méthode bonne tout au plus pour les Autrichiens et les Russes!

A quoi les pessimistes répondaient:

—Ce qui est certain, c'est que le maréchal Lannes est tué, c'est que nous avons eu huit mille morts et qu'on a relevé dans nos rangs dix-huit mille blessés, dont plus de cinq cents officiers. Quel carnage! Et lisez bien, lisez de près le bulletin de Bonaparte: il déclare lui-même qu'il n'a pas pu profiter de sa victoire, et il en accuse qui? le *général Danube*, le meilleur officier de l'Autriche, qui a emporté le pont jeté par nos soldats! Quand on en est réduit à mettre ses fautes personnelles et ses échecs sur le compte des éléments, on est, croyez-le, bien près de sa fin!

Il s'en fallut de peu, en effet, que le dénoûment qui attendait l'empire de Napoléon Ier n'eût lieu quelques années avant 1815. Plus d'une fois cette redoutable machine gouvernementale faillit être détraquée par un fétu de paille. Et Napoléon sentait si bien la faiblesse latente de son pouvoir, indéracinable en apparence, qu'il s'inquiétait de tout, d'un bout de papier imprimé ou de la parole trop hardie du moindre capitaine de son armée. On le voyait, au milieu même de ses troupes, mander Savary, chargé de la police secrète de l'armée et l'interroger sur les tendances générales des soldats. Cette mystérieuse association militaire des *Philadelphes*, réunion secrète d'hommes braves et résolus, ennemis de l'empire, républicains dans l'âme mais tout prêts à oublier leur haine lorsqu'il s'agissait de se dévouer pour la France, cette société,—moins puissante qu'on ne l'a cru, mais, cependant solide,—épouvantait l'empereur. Il voyait réellement en elle comme le spectre de la république morte.

Lorsque l'échec, d'ailleurs glorieux, d'Essling contraignit l'armée à se cantonner dans l'île de Lobau, pendant les quarante-cinq jours qui suivirent, les dépêches adressées à Fouché par Napoléon eurent à peu près toutes le même sens: *"Patientez, tout changera bientôt"*, et plus confidentiellement: *"Agissez vivement contre les complots."*

Tout ce qui à Paris était hostile à l'empire s'agitait vivement, et l'esprit public était, à la fin, irrité contre une belliqueuse ambition qui coûtait tant de sang au pays. Le faubourg Saint-Germain, un moment rallié, redevenait aigre et les douairières montraient les dents qu'elles n'avaient plus. Quelques symptômes de soulèvements se manifestaient même déjà, en Vendée. Les républicains étaient prêts, s'il le fallait, à combattre. Fouché ne savait guère où donner de la tête. Nous ne parlons point des Anglais qui menaçaient sur l'Escaut, de la Belgique qu'il fallait protéger, et du scandale de l'enlèvement du pape à Savone. Ces événements sont du domaine de l'histoire. Le drame intime qui margua cette période de troublée et inquiétante appartient seul à notre récit.

Fouché se leva, un matin de juin, de plus méchante humeur que de coutume. La situation, déjà sombre, s'était aggravée. Le ministre de la police avait fait arrêter, la nuit précédente, un ancien commandant de dragons, mis à la retraite pour ses opinions politiques et compromis, sous le Consulat, dans un complot militaire où la police avait très obligeamment mis la main. Le commandant Rivière, affirmaient les rapports faits à Joseph Fouché, était sinon le chef, tout au moins le trésorier, d'une association d'hommes très décidés à combattre et qui avaient, jusque dans l'armée du Danube, des ramifications sérieuses.

Fouché avait d'abord haussé les épaules en lisant ces rapports de police.—Il en connaissait trop les exagérations souvent romanesques, nées du cerveau de quelque agent avide de montrer son zèle.—Mais les dépêches de l'empereur étaient si pressantes; elles laissaient deviner une telle perplexité et une telle inquiétude que le ministre de l'intérieur ordonna une descente de police chez le commandant, rue Montmartre.

L'ordre portait en même temps un mandat d'amener décerné contre le sieur Rivière.

—Vous agirez la nuit, avait dit Fouché, C'est plus prudent.

Arrêté vers une heure du matin, le commandant Rivière avait été écroué à la préfecture tandis que les agents apportaient au secrétaire particulier du ministre de la police générale les papiers saisis chez l'ancien officier.

Le secrétaire, en auxiliaire dévoué, n'avait pas cru devoir faire réveiller le ministre, mais il avait sacrifié sa nuit tout entière à ce travail du dépouillement des papiers saisis. Fouché, à son réveil, trouva le secrétaire encore à l'œuvre et penché sur les dossiers qu'il venait de classer.

—Eh bien, dit-il, y a-t-il quelque chose d'intéressant, Bernier, dans ces paperasses?

Bernier releva la tête, se souleva légèrement sur son siège pour saluer le ministre, et répondit avec un sourire plein de sous-entendus:

—Votre excellence en jugera elle-même.

—Ah bah! dit Fouché en fronçant le sourcil, est-ce que réellement?...

Il n'acheva point sa phrase; il s'assit, d'un mouvement assez brusque, en face de son secrétaire, de l'autre côté d'une grande table chargée de papiers, et saisissant une liasse au hasard:

—Voyons, qu'est cela? dit-il.

—Cela, rien, fit le secrétaire. Mais voici qui pourra un peu mieux éclairer Votre Excellence.

Et il poussa de la main vers Fouché un paquet de lettres d'écritures diverses.

Le ministre les examina rapidement et jeta sur elles ce rapide regard des gens habitués à vite étudier un document et à en extraire, pour ainsi dire, le suc d'un seul coup.

—Pas de signature, dit-il en lui-même, mais, à ne s'y point tromper, ces lignes mystérieuses révèlent une association cachée. Que seraient ces noms que je vois là, *Philopœmen*, *Harmodius*, *Varus*, *Caton*, si ce n'étaient les pseudonymes de je ne sais quels conspirateurs? Allons, nous devinerons bientôt quels visages cachent ces masques antiques. Philopœmen! *Ils* ne se guériront donc jamais de cette manie d'affubler de défroques grecques ou romaines des gens que nous coudoyons tous les jours?

Dans la bouche du duc d'Otrante, "*ils*" signifiait évidemment les jacobins, que Fouché méprisait un peu de n'avoir pas su, comme lui, ramasser quelque duché dans la bagarre, après avoir, comme ce duc d'hier, voté la mort du roi.

—J'interrogerai moi-même le commandant, conclut le ministre en posant le dossier sur la table.

Le sourire du secrétaire devint plus indiscret encore sous sa discrétion étudiée. Fouché, à qui rien n'échappait, s'en aperçut.

—Qu'y a-t-il encore? demanda-t-il.

—Rien. Seulement j'estime que Votre Excellence aura raison de conduire en personne une telle affaire. Elle est complexe.... et....

—Et?

—Et piquante!

M. Bernier avait donné, cette fois, à son rictus l'expression particulière que prennent les gens qui causent de romans féminins, entre hommes, au dessert.

—Allons donc, fit le duc d'Otrante, il ne s'agit donc pas seulement de politique?

—*Cherchez la femme*, dit avec son éternel sourire le secrétaire qui citait avec un évident plaisir M. de Sartine, le grand policier.

—La femme? Je l'attendais, s'écria Fouché. Mais qu'a-t-elle à faire avec *Harmodius* ou *Caton*?

—Le commandant Rivière est marié!

—Eh bien?

—Eh bien! Votre Excellence pourra voir que l'affaire politique est ici doublée d'un petit drame intime assez vulgaire.... ou assez fréquent....

—Mme Rivière?

Le secrétaire ne répondit pas, mais il continua à sourire.

—S'il n'est pas utile de mêler une femme à la cause, dit Fouché avec une sorte de sérieux, vous ne le ferez pas, Bernier, vous m'entendez!

—Aussi bien, monsieur le ministre, ne me serais-je point permis de signaler le côté.... piquant, je le répète,—ou ironique, si Votre Excellence l'aime mieux,—de l'affaire, si Mme Rivière n'était pas directement mêlée à la cause par....

—Par qui?

—Par la troisième personne, Excellence, conclut Bernier en souriant toujours.

Cette fois, Joseph Fouché fut évidemment intéressé, et il y eut autant curiosité d'homme qu'intérêt de ministre dans l'empressement qu'il mit à feuilleter le dossier Rivière.

Bernier avait tendu à Son Excellence les papiers particuliers auxquels il avait fait tout à l'heure allusion, et pendant que le ministre en prenait connaissance, le secrétaire suivait, avec un évident plaisir, sur le visage assez impénétrable cependant de Fouché, toutes les pensées qui venaient à l'esprit du chef de la police générale.

Au bout d'un moment, Fouché se leva.

—Vous aviez raison, Bernier, dit-il brusquement. Il est assez désagréable de faire une telle besogne; mais j'estime qu'il est de toute impossibilité de passer sous silence de tels.... documents.

Il avait un instant cherché son dernier mot.

—Vous me ferez amener le commandant Rivière dans une heure. J'aurai, d'ici là, étudié tous les papiers saisis. Et je veux moi-même interroger notre homme. Dans une heure, vous entendez, Bernier?

—Oui, Excellence!

Fouché avait l'habitude de mener promptement les choses. Il eut bientôt, tout en déjeunant, étudié les dossiers que le secrétaire avait d'ailleurs avec soin mis en ordre, et lorsque le commandant Rivière fut conduit devant le ministre de la police générale, le duc d'Otrante connaissait exactement l'affaire, et par le menu.

Le commandant Rivière se présenta devant Fouché dans une attitude à la fois ferme et digne. Le ministre était assis et, les yeux penchés sur ses dossiers, il donna aux agents qui conduisaient le soldat le temps de le guider jusqu'auprès du bureau où Son Excellence appuyait ses coudes. Fouché alors releva la tête.

Il examina, d'un seul coup d'œil, le commandant Rivière, de la tête aux pieds, cherchant peut-être à se rappeler s'il avait déjà vu cet homme. Le prisonnier lui était absolument inconnu.

C'était un homme grand, vêtu de la longue lévite des officiers en tenue de ville. Ce vêtement, correctement boutonné tombait jusqu'au-dessous du genou et laissait à peine apercevoir les revers jaunes de bottes dont les talons lourds portaient encore la trace des éperons. Un col de soie noir à liseré de cuir emprisonnait un cou solide et hâlé au-dessus duquel se dressait, fière sans être hautaine, une tête brune, au regard franc, au nez solide, les cheveux crépus, la moustache un peu rude, une physionomie assez sombre qu'un léger sourire rendait seul moins farouche ou moins austère. Cet homme ne devait pas avoir atteint la quarantaine, mais on sentait en lui comme une amertume et comme une lassitude profonde. Ses cheveux blanchissaient déjà vers les tempes, et une cicatrice, traversant le front de droite à gauche, d'une couture blanche, donnait encore un plus grand caractère de fatigue à ce visage, avant tout altier et viril. Un bout de ruban rouge était passé à une des boutonnières de la lévite bleue, et le commandant portait des gants de peau de daim, d'une blancheur complète.

—Allons! se dit Fouché, ce n'est pas le premier venu que j'ai devant moi!

Ces deux hommes, placés ainsi, face à face, formaient d'ailleurs un absolu contraste. Ce maigre Fouché, qui avait alors quarante-trois ans et qui, déjà voûté, le teint presque livide ou plutôt cireux, les cheveux collés sur le front, les lèvres minces et la bouche tirée, le menton fermé, les joues creuses, avec son corps tout en angles et son visage tout en os, levait sur les larges prunelles noires du commandant de petits yeux d'un bleu pâle, fixes et scrutateurs, des yeux froids et inquiétants, des yeux de verre. Enveloppé de sa redingote grise, les pieds chaussés de gros souliers aux cordons noués, comme ceux que Roland promenait quatorze ans auparavant sur les tapis des Tuileries et qui faisaient bondir le grand maître des cérémonie, l'homme qui assumait, à cette heure, toute la responsabilité des deux ministères les plus importants de l'empire, n'avait pas, au premier abord, l'air bien terrible. Toute sa puissance et toute sa ruse se revêtaient d'une expression paterne que ses paupières tombantes rendaient plus profond encore lorsqu'elles se baissaient sur ses yeux froids, comme une toile de théâtre retombant sur une scène muette et cependant peuplée de choses indistinctes.

Le commandant Rivière connaissait trop bien de réputation Joseph Fouché pour se laisser prendre à cette bonhomie. Qu'il fut bonhomme ou non, ce jacobin devenu duc n'allait pas hésiter à le frapper à mort si l'intérêt de l'empereur l'exigeait!

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux, le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur ces enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875, sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA.

23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ, les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

18sept— An No 24 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,

E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,
No 25 de la rue Decatur.

23sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Samedis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 août

POUR LES OPELOUSAS.

Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,

C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

6 nov

Deux fois la semaine pour Fort Adams.

Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI

Le beau steamer

GOV. ALLEN,

capitaine John C. Libano; A. Roland commis,

Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton-Rouge et les points intermédiaires.

Prix pour Donaldsonville $3 00
" " Plaquemines 4 00
" " Baton Rouge 5 00

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 117 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place. BRITTON & EPPLER, 104 Commune.

28 nov

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

C. H. DURFEE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à M. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

2 déc.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESSIE TAYLOR.

Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ainsi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur

E. L. HODGE,

Capitaine JAS. P. McELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANÇON,

29juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville

Départ de la N.O.: Le Samedi, à midi, Le Lundi, Le MERCREDI, à midi.

Départ de Donaldsonville: Le Dimanche à 5 A. M. Le Mardi, à 5 h. A. M. Le JEUDI, à 5 h. A. M.

Le bateau à vapeur

SAINT JOHN,

Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis: E. LEBLANC.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent, No 30 de la rue Conti.

29 oct

La Côte Donaldsonville et Plaquemines,
Le rapide et sûr bateau à passagers.

ROBT. YOUNG,

U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Daiforse, commis.

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à A. HITE & CARLIN, agents, No 3 rue Tchoupitoulas.

12nov—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.

16 juillet—1an

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.

Le bon bateau à vapeur

ERA No 10,

fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.

2oct

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.

Le beaux bateau à vapeur

W. J. POITEVENT.

S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. P. Bartley,

partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, No 20 de la rue Conti.

30oct

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

5mai

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 1/2 heures précises.

Pour l'habitation Lee, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur

ST. MARY,

neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Revenant les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Un commis sera toujours sur la Levée, au pied de la rue Conti, pour recevoir le frêt.

2oct

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes		[illegible]
Bonds des Etats-Unis		[illegible]
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or		[illegible]
Diverses actions		17,772 56
Dû par Banques et Banquiers		8,308 27
Propriétés foncières, meubles et installations		[illegible]
Dépenses courantes		[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)		[illegible]
Billets de Banques Nationales	11,500 56	
Or	14,808 36	
Chèques sur banques locales payables en currency	[illegible]	[illegible]
		$1,[illegible]

PASSIF:

Capital payé	[illegible]
Surplus	11,353 1
Circulation	[illegible]
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
	$1,[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

LABRADOR, Sanglier, samedi 11 décembre,
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	13 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	———
Frankfurt	15 déc.	———

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 35

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $35 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 9 déc. à 8 h. A. M.

Passage........$50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$133,[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$130,490 18	
Primes sur les Risques de rivières	2,311 66	
Primes sur les Risques de mer	26,772 18	
Moins les primes rendues	3,737 65	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,667 [illegible]	24,424
Primes nettes pour l'année 1873		$[illegible]
Déficit pour l'année 1873		[illegible]
		$136,364 [illegible]
Pertes payées durant la même période—Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques de rivières	[illegible]	
Sur les Risques de mer	26,772 [illegible]	
Réassurances		7,851 4
Taxes		1,263
Réfaction au lieu de scrip. épenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer	13,354 81	
	26,777 28	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,308	
	$54,963	
Moins escompte et intérêts	24,613 4	29,273
		$154,264
		30,[illegible]
Pertes non réglées		$155,[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 84
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	$62,873 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	$1,068 31
Propriété foncière	30,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	44,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	6,000 00
Actions du Harbor Protection Company	5,000
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	5,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	5,00
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	265,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		96,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 86
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		152,015
Propriétés foncières, mobilier et installations		129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		33,563 63
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,918 22	
Billets d'autres banques nationales	34,502 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,575 79	
Espèces	77,279 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$706,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$350,000 00
Surplus	36,590 34
Autres profits non-partagés	97,474 59
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	5,321 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 [illegible]
Chèques du caissier, non-payés	100 00
	1,342,521 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales	29,541 14
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,486 [illegible]
Total	$2,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.—Donaldsonville—

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, tous les jours (excepté le dimanche) à 4 heures de l'après-midi, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain matin, à 10 heures et demie.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin. 4 déc

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST,

A DATER DU 22 NOVEMBRE,

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DEPARTS—

Exprès du jour........ 7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle........ 5:00 p. m.

—ARRIVEES—

Exprès (tout le parcours) et malle........ 10:00 a. m.
Exprès de nuit........ 9:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov. Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express........ 7:20 a. m.
Through Express and Mail........ 5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail........ 10:00 a. m.
Night Express........ 9:30 p. m.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg and Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON,
21 Nov. Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain,

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9 ½	"
10	"	11 ½	"
Midi	"	1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"	...	"

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS. ARRIVEES.

Express....7:25 A. M. | Express....11:30 P. M.
Malle....5:30 P. M. | Malle....12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 11:25 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART. ARRIVE.

Express....7:25 A. M. | Express....11 30 P. M.
Mail....5:30 P. M. | Mail....12:30 A. M.

The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10 30.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

Le FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au Dépôt après 5 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.		
Primes d'incendies	$52,841	
Primes de rivières	1,112 [illegible]	
Total des primes	$53,[illegible] 18	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,[illegible]	
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 226 [illegible]	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 26	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 [illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $206,450	$161,[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,800 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	6,000 00
Effets à recevoir	2,236 [illegible]
d abaste surdem d orte nt 8 pour cent d'intérêt	19,350 [illegible]
Intérêt	10,443 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	17,430 [illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	13,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,948 [illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 [illegible]
	$355,942 [illegible]

PASSIF.

Capital, 4,139 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,728
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,923 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,923 [illegible]
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 [illegible]
Salaires non payés	769 11
	$355,942 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 [illegible] A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes		21,136 [illegible]
		$87,554 [illegible]
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	18,679 25	$64,129 [illegible]
		$21,[illegible]

PASSIF.

Polices ..... "A"	$5,802 25	
Polices ..... "B"	4,376 17	$10,[illegible]

ACTIF.

En caisse	$1,255 [illegible]
Décès payés "non réclamés"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,[illegible] 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,215 [illegible]
Banque d'Amérique	4,210 [illegible]
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,[illegible]
Meubles de Bureau	1,456 [illegible]
Billets et apprêtés	1,[illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104........rue du Canal........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,656 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$678,180 23
En moins, primes non expirées		121,658 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,522 23
Pertes payées— Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,732 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	25,609 98	
Réassurances et primes remboursées	26,349 72	
Dépenses et quinze pour cent réaction moins intérêt	54,930 07	
		$454,280 87
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 40
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,229
Effets à recevoir	38,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	850
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,223,[illegible] 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président,

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,

Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 33	
Primes des rivières	112,114 22	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé— Sur risques d'incendie	89,347 55	
Sur risques de mer	15,447 23	
Sur risques de rivières	35,553 91	$140,348 69
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33	214,064 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 23	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	127,439 53	
Argent en banque	63,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		115,759 82
Bons de la ville, actions de banques et autres		152,561
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		27,414 1
Total de l'actif		$610,201 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 842,[illegible]
Tiré au delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	600,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,903
Autres Propriétés foncières	3,731
Mobiliers et installations	13,863
Dépenses; Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	27,276
Billets d'autres Banques Nationales	11,479 [illegible]
Petit Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,473 [illegible]
Espèces	18,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,722 11

PASSIF:

Capital payé	$ 600,000 [illegible]
Surplus	11,353
Escompte	6,054
Change	1,[illegible]
Intérêt	1,317 [illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non-payés	[illegible]
Dépots Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	7,[illegible]
Dû à des Banques Nationales	1,[illegible]
Dû à des Banquiers et à des Banques de l'Etat	[illegible]
	$1,604,722 11

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment par devant moi, ce 23 Mars 1874.

JULES MOSSY, N. P.

Exact

F. POURSINE,
E. S. [illegible]
A. W. [illegible]

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$783,[illegible]
Tiré en sus	4,342 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	200,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	36,095 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146 [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,221
Propriété foncière, mobilier et installations	5,[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	11,162 [illegible]
Primes payées	12,421 00
Echanges pour le Clearing-House	184,212 [illegible]
Billets d'autres banques nationales	6,078 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 [illegible]
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	110,110
Total	$1,[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	27,026
Billets de banques non rachetées	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépots individuels	$685,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,213
Chèques de caissiers non payés	24,927 — 1,026,[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	12,[illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,650 [illegible]
Total	$1,601,[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans,

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier

Signé sous serment pardevant moi, ce 3 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins:

E. PRUDHOMME,
L. F. GAIL,
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$435,120 58	
Sur risques de mer	55,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$585,497 81
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 59	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 38
		$385,673 05
Plus intérêts		35,565 14
		$504,093 73
Compagnie locale et agences A déduire, réassurances	$ 45,103 00	
Pertes par le feu	$181,144 53	
Pertes sur mer	67,492 48	
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur	61,427 45	
	270	
Dépenses générales	55,200	
Taxes	19,420	
Commissions	25,550	
Réfaction (rebate)	51,494 20	476,885
Bénéfice net		$ 27,208 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 86,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 34
Effets à recevoir pour primes	12,451 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,499 50
Primes d'agences en voie de transmission	3,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,320 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,052 77
Autres propriétés foncières	70,624 84
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	5,070 16
	788,540 65

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réserve pour risques non expirées le 31 décembre 1874	166,601 59
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,787 15
Réclamations contre la compagnie	4,298 73
	$677,[illegible]
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation	$ 80,923 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.

JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.

DIRECTEURS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 28	
Sur risques de mer	58,391 87	
Sur risques de rivières	29,566 [illegible]	
Total des primes	$202,000 52	
Moins primes rendues	3,164 77	
Primes acquises		$198,[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	$46,105 69	
Pertes sur mer	42,115 73	
Pertes sur rivières	15,476 56	
	$102,698 97	
Réassurances	21,818 78	
Réfactions (rebate)	5,445 67	
Taxes	2,430 08	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,612 19	
		172,[illegible]
Réservé pour primes non-terminées		$17,[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	47,423 [illegible]
Comptes en voie de collection	18,220 [illegible]
Billets recevables	1,[illegible]
Prêts sur garanties	69,080 00
Prêts sur hypothèques	41,348 [illegible]
Stocks et Bons	5,270 [illegible]
Installations de bureaux et meubles	2,900 00
En main d'ag ts en Europe, etc.	15,[illegible]
	$[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes	3,[illegible]
	$254,[illegible]

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 28me jour janv 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Biancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	G. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors	W. A. Bell	H. Koos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,567 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		90,125 [illegible]
		$111,[illegible]
Pertes payées dans l'année: Sur les risques d'incendie	$64,817 28	
Sur les risques de mer	17,595 21	
Sur les risques de rivières	15,831 71	100,244
		$110,[illegible]
En moins, Réfaction (rebate), 12 pour cent	$6,[illegible]	
Réassurances	19,[illegible]	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 [illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	48,941 [illegible]
Bénéfice net		$61,597 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$60,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantie	204,04[illegible]
Primes en voie de recouvrement	421 [illegible]
Agence bon, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	2,[illegible]
Propriété foncière	4,557
Billets d'actions (stock notes)	283,226 [illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président,

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé........10 pour cent
Dividende sur le susdit........5
Dividende sur primes remboursées........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aiken	I. L. Hass,
J. A. Braselman	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Custom-house building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. since May 1867.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Bond at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 103 Esplanade Street.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE........ $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$185,866 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	58,626 64	
		255,615 80
Bénéfice net		$78,261 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,570 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,345 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie		$90,394 55
Primes sur les rivières		12,[illegible] 58
Primes maritimes		9,043 21
		112,[illegible] 35
Moins, primes remboursées		2,425 60
		$110,067 73
Pertes payées dans l'année— Pertes par l'incendie	$22,159 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,250 [illegible]	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,904 [illegible]
		16,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 13
Billets à recevoir pour primes	12,466 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 [illegible]
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 [illegible]
En caisse	27,067 [illegible]
	$242,424 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, solennellement, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,553 60	
Mer	12,839 20	
Rivières	59,161 22	$132,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
		148,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,209 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$8,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$42,161 19
Réfaction (rebate)		25,534 22
Réassurances		5,800 [illegible]
Primes remboursées		1,225 15
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		4,533 [illegible]
Dépenses		15,498 45
		$117,598 [illegible]
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 15 — $97,[illegible]
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,922 96
Actions du Harbor boat	550 00
Bons de la Ville	1,820 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 [illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur le livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. KNGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$137,[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 [illegible]	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.		
		134,[illegible]
		$[illegible]
Total de l'Actif		$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Kats,	Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Kellert,	W. B. Schmidt,
R. A. Baumgartn, Th. Lilienthal,	R. Sieg,
den, E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Elcke,	S. I. Nesitt,
J. H. Schwarz, Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz, M. Frank,	F. Rickert,
J. Weisenbach, H. E. Sogreve,	F. Reder,
E. Wildermann	

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 19 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	F. Rippert	F. Loisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Maillard
J. B. Mondiegt	M. Rochet	P. Tisné, jr
H. Salomon	E. Saloy	Ch. Franke
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés:

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction.

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrivé au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:

1er District jusqu'à "Louisiana Avenue."
2me " " Pont du Bayou.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de		$ 541 63
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions		11,564 38
Total des recettes		$12,106 01
A déduire pour les dépenses pendant la même période: Assurance de l'Asile et de son contenu	$ 131 75	
Gardien de l'Asile	2,679 30	
Médecins	1,500 50	
Pharmaciens	1,362 29	
Secrétaires	300 00	
Annonces, impressions et frais de bureaux	112 65	
Collecteur (sa commission)	1,111 20	
401 Bons de secours	2,020 00	
Lingerie et ustensiles	107 00	
Provisions	517 14	
Réparations et 1 citerne	296 68	
Gaz, charbon et bois	156 50	
Inhumations	289 00	
Funérailles	201 00	
Remboursement de huit actions et les intérêts	104 00	$11,093 22
Balance en caisse ce jour		$1,002 76

Caisse de Bienfaisance.

La balance au 30 novembre 1873 était de	$378 20	
Reçu depuis cette époque	501 60	$[illegible]
A déduire: 42 admissions à $11 00		462 0
Balance en caisse:		$417 8

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:

L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses beaux	$72,330 00
A déduire 56 actions à $10 00	560 00
Actif net:	$71,830 00

Rapport du Comité d'Admission.

Le 30 novembre 1873 la Société se composait de	1168 membres	
Admis depuis cette époque	142	1213 membres
Sur lesquels il faut déduire: Démissionnaires	2	
Décédés à l'Asile	5	
Décédés à domicile	24	
Rayés aux assemblées générales	204	235
Effectif actuel		
Classés ainsi qu'il suit: Membres honoraires	20	
Pensionnaires à l'Asile		
Sociétaires suspendus	15	
Fils de Sociétaires	22	
Veuves	60	
Membres actifs	965 total égal 1093 membres	

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.

Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1574 visites.

Le Docteur A. de Roaldès, chargé du 3ème District, a soigné 153 malades qui ont exigé 620 visites.

Enfin celui du Docteur R. D'Aquin à qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 200 malades et qui ont occasionné 828 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont dénoncé aucune plainte dans le service administratif, médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5290 qui y ont séjourné 60773 journées.

Malades soignés à domicile 5555 qui ont nécessité 49022 visites.

Secours en espèces $24.176 00.

Le Service administratif, pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres.
N. Bouvier, Trésorier, 42 rue Ste. Anne.
J. Schweitzer, 156, Royale, } Formant le comité de finances.
A. Paris, 86, Bourgogne, }
J. Leblanc, 285, Vieille-Levée, }
J. Soudain, 211 Orleans, } Formant le comité de secours.
J. Minvielle, 110 Ste-Anne }
M. Manadi, 141 St-Louis, }
A. Lafond, 109 Bourbon. }
J. Rivard, 112, St-Pierre, } Formant le comité d'admission.
J. P. Carrère 150 Bourbon, }

Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. Simon, enc Toulouse et Chartres chez M. Rouyer, où 213 rue Ste-Anne.

Collecteur—P. P. Chabert, 534, rue de Chartres, Gardien de l'Asile—Jh. Dufant.

Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre,

1er et 4ème Districts: Dr. A. W. de Roaldès, résidence 415 Decatur Office Coin Magasine et Natchez.

3ème District Dr. R. D'Aquin 8 Remparts.

2ème District Dr. A. de Roaldès, 450 Grands-Hommes.

APPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte		$1,169,468 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,891 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,148 12
Dû par d'autres banques nationales		21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		79,073 95
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,645 74
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29	
Billets d'autres banques nationales	3,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 56	
Espèces	22,232 56	
Billet legal tender	153,466 00	352,579 71
Bonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis 5 pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,736 02

PASSIF.

Capital payé	$350,000 00
Surplus	35,590 84
D'autres profits non partagés	35,850 52
Billets de banque nationale non-rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	5,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	22,012 01
Chèques de caissier non payés	100 00
	986,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,446 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,430 47
Total	$2,571,736 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:

ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,345 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,251 48	
	$7,024 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,137 08	$7,137 08

L'actif de la Société est comme suit:

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur		$84,905 77
Propriétés foncières		9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,661 41	
Currency des Etats-Unis	144 26	1,810 67
Effets à recevoir		7,160 15
Divers débiteurs		580 77
Installations		1,000 00
Intérêt courant		255 39
		105,17[illegible]
Actions payées en plein		79,150 00
Actions payées en partie		3,792 85
Scrip		4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé		127 20
Effets à payer		400 00
Divers créanciers		402 70
Surplus du l'actif		16,470 22 105,172 97

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FEDNANDEZ, Président.

A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

21 oct—1m